



SEANCE DU
8 JUILLET 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION
D'ADHESION A LA
PLATEFORME
« COOPERATION »
AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
DU PAS-DE-CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme JOLY Audrey). Mmes CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah).

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes DUJARDIN Séverine. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais met à disposition des collectivités partenaires une plateforme numérique collaborative dénommée « Coopération ».

Cette plateforme permet de faciliter les échanges d'informations entre partenaires, le suivi des travaux partenariaux ainsi que la coordination des actions conduites dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Par courrier en date du 23 avril 2026, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a transmis à la commune de Dourges une convention d'adhésion à ladite plateforme.

Cette convention définit notamment :

- les modalités d'accès à la plateforme « Coopération » ;
- les engagements réciproques de la CAF et de la commune ;
- les règles relatives à la confidentialité et à la protection des données ;
- les modalités d'habilitation des agents autorisés à utiliser l'outil.

L'adhésion à cette plateforme permettra aux services municipaux concernés de disposer d'un outil partagé facilitant le pilotage, l'évaluation et la coordination des actions conduites avec les partenaires institutionnels au bénéfice des habitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention Territoriale Globale conclue entre la Ville de Dourges et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,

Vu le projet de convention d'adhésion à la plateforme « Coopération » transmis par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,

Vu l'Avis de la Commission « Education – Petite enfance - Jeunesse » du 19 juin 2026,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Coopération » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2 026 07 08-DEL22 08 0720